

# NOUVELLE CAMPAGNE BLANQUER D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

## Aggravation de la territorialisation et de l'autonomie contre les garanties statutaires des personnels et l'École

Le « conseil d'évaluation de l'école », créé par la loi Blanquer dite « pour une école de la confiance » de 2019, est chargé « d'évaluer en toute indépendance l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire. ». « En toute indépendance » (sic), ce conseil, comprenant des économistes, des personnalités politiques ainsi que plusieurs anciens recteurs et des responsables du ministère, organise l'évaluation annuelle de 20 % des collèges et des lycées. Chaque établissement serait évalué tous les 5 ans. Cette année encore, dans des centaines d'établissements, il passera au crible les fonctionnements, les résultats des élèves, les pratiques professionnelles des uns et des autres pour, selon le conseil lui-même, « enrichir le débat public sur l'éducation ». Après le chaos de cette rentrée et les déclarations présidentielles à Marseille, le ministre installe la logique de l'audit permanent pour tous les personnels. Pour le SNFOLC, c'est inacceptable !

### Un management comme dans le privé : rendre les personnels seuls responsables des résultats de leurs élèves et des problèmes rencontrés

Début septembre, dans un établissement soumis à cette évaluation, une délégation de personnels mandatés par leur AG est venue demander au Chef d'établissement d'un collège les moyens de travailler (maintien d'une classe supprimée, affectation de remplaçants sur 5 postes manquants). Elle s'est vue opposer la réponse suivante : « Il existe des dysfonctionnements dans l'établissement qu'il convient de solutionner comme [...] la question des résultats au DNB qui appellent une remise en cause dans le cadre des moyens qui sont alloués à l'établissement pour son fonctionnement. C'est la raison pour laquelle le Rectorat procède à une auto-évaluation du collège, qui se terminera par la venue d'une délégation rectorale. ». La logique poursuivie est limpide : aucune revendication des personnels n'est recevable, aucun moyen supplémentaire ne sera accordé, les personnels doivent revoir leurs méthodes de travail, le tout dans le cadre d'une DHG déjà contrainte. Des classes à 30 élèves, des AESH qui ont en charge jusqu'à 7 élèves dans la semaine parfois dans plusieurs établissements avec les PIAL, et même plusieurs élèves simultanément et sans matériel, des professeurs non remplacés, des compléments de service généralisés, des assistants d'éducation en sous-effectifs et sous tension permanente, des locaux vétustes... Combien d'établissements connaissent cette situation ? Pour le ministre, ce n'est pas le problème, les personnels n'ont pas à revendiquer, ils doivent juste travailler davantage !

### Des conditions de l'évaluation qui participent à la dérégulation et à l'augmentation de la charge de travail

Les personnels concernés sont souvent convoqués en soirée à de multiples réunions sous couvert de la deuxième journée de pré-rentrée ou sous couvert des 1607 heures annuelles du décret Hamon de 2014 contre lequel FO, CGT et Sud ont voté. Tout est bon pour exploser le temps de travail des personnels déjà épuisés. Il n'y a aucune équité dans la conduite de l'évaluation. Parfois, des questionnaires sont remis, parfois non. Souvent ils sont largement intrusifs avec des questionnements du type : « Je donne des devoirs à la maison », « tous mes élèves parviennent à tirer profit des activités proposées », « je ne peux pas prendre en compte de la diversité des élèves dans mes cours », « je consulte régulièrement ma messagerie ENT », « êtes-vous équipé d'un ordinateur et d'un accès internet ? » etc ... Les personnels, à juste titre, refusent d'avoir à justifier leur valeur professionnelle, comme ils refusent de devoir informer sur leur matériel personnel, et ce qu'ils font à leur domicile.

### Auto-évaluation et évaluation externe : soumettre les personnels au projet d'établissement et aux pressions extérieures pour territorialiser l'École

Tous les personnels sont soumis à cette évaluation. Le conseil d'évaluation de l'école (CEE) préconise « l'institution d'un comité de pilotage » au sein de l'établissement pour la partie « auto-évaluation ». Des collègues sont mis en situation d'évaluer leurs collègues. C'est anticipé par le Grenelle de J-M Blanquer qui voudrait rendre « mixtes » les missions des enseignants pour y intégrer le contrôle hiérarchique.

Dans la foulée, les projets d'établissements devraient être réécrits, pour y faire figurer des choix contraints par les DHG en matière d'offre d'enseignements. L'opération doit donc intégrer les personnels à des choix susceptibles de diminuer leurs heures d'enseignement, de les faire partir en complément de service, voire de supprimer leur poste. C'est ni plus ni moins que le management à la France-Télécom, avec les conséquences que l'on connaît. Comme si ça ne suffisait pas, une évaluation externe est conduite par une délégation rectorale censée être « sans lien avec l'établissement » (sic) ainsi que par d'autres acteurs, dont le CEE demande que soit vérifiée l'absence de conflit d'intérêt... Des parents d'élèves ? Des politiques ? Des militants associatifs ? Le ministre franchit un pas de plus vers la fragmentation de l'École républicaine, la même pour tous.



**Pour le SNFOLC, la logique d'évaluation permanente doit cesser ! Les missions statutaires des personnels doivent être respectées et le ministre doit cesser toutes les suppressions de postes et de classe et rendre les 500 postes qu'il prévoit encore de supprimer pour 2022.**